

# Suret 

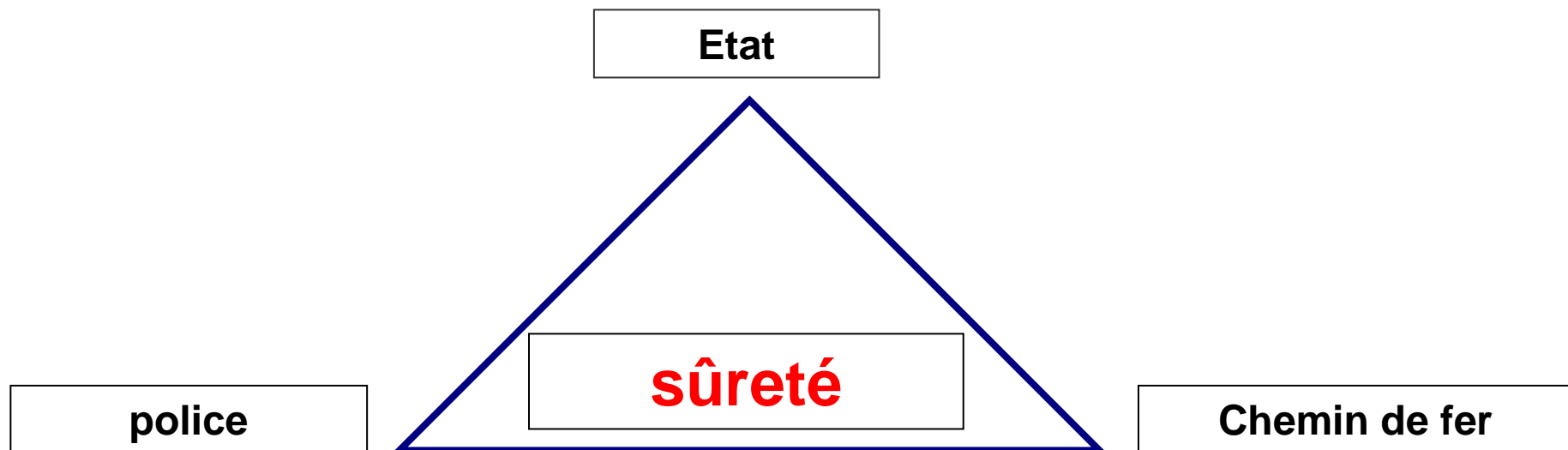


La suret  :

Responsabilis  Etat /  
Entreprise(s)

# La triangulation réussie : la « confusion » des 3 acteurs

- La **sûreté ferroviaire** fait partie des missions générales de police assurées par chaque Etat
- Au plus haut niveau de l'Etat , il y a « confusion » des 3 acteurs :

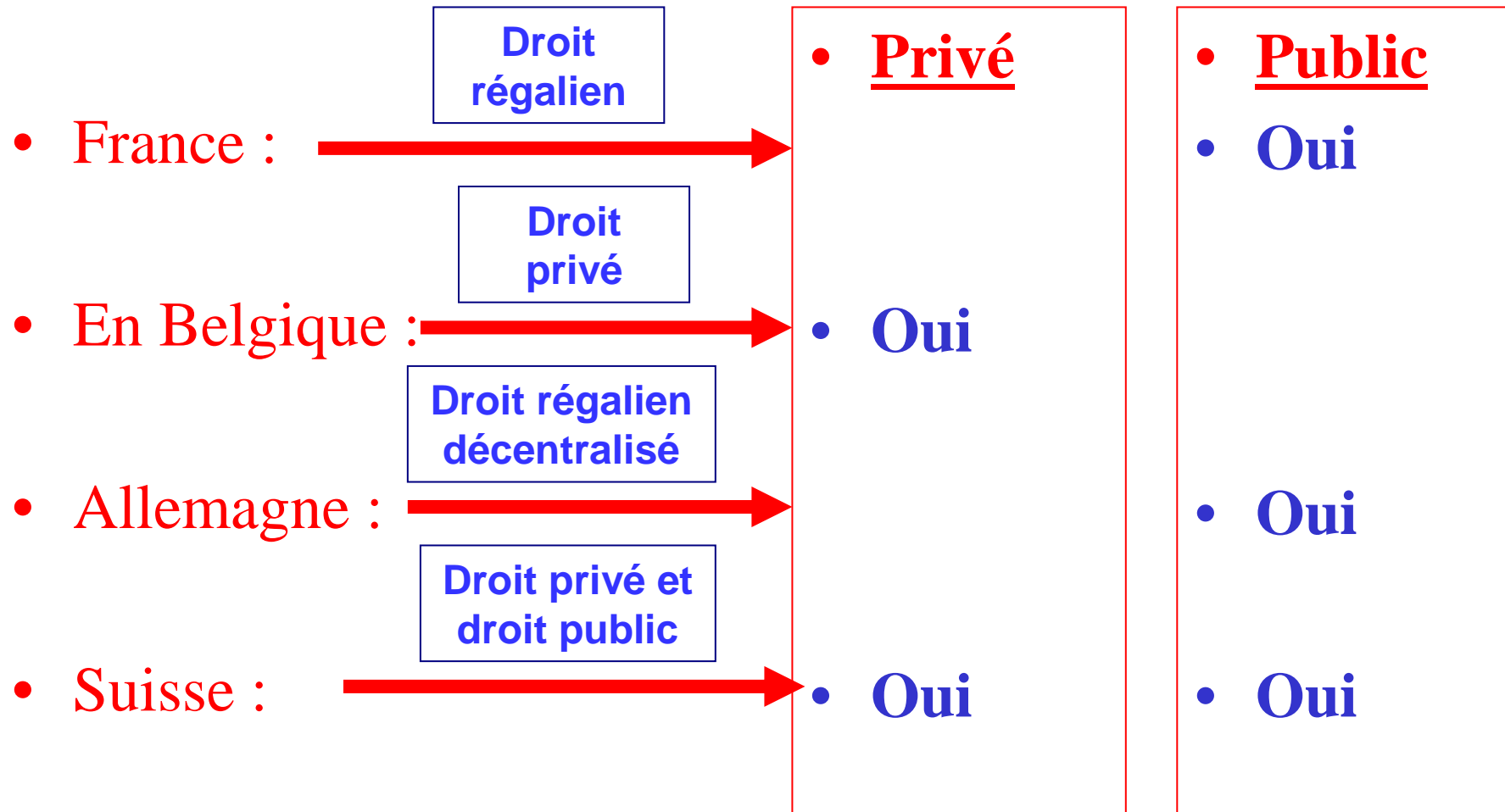


# La triangulation réussie : la « confusion » des 3 acteurs

Cette confusion des acteurs s'est organisée selon les pays, voici quelques exemples « universels » :

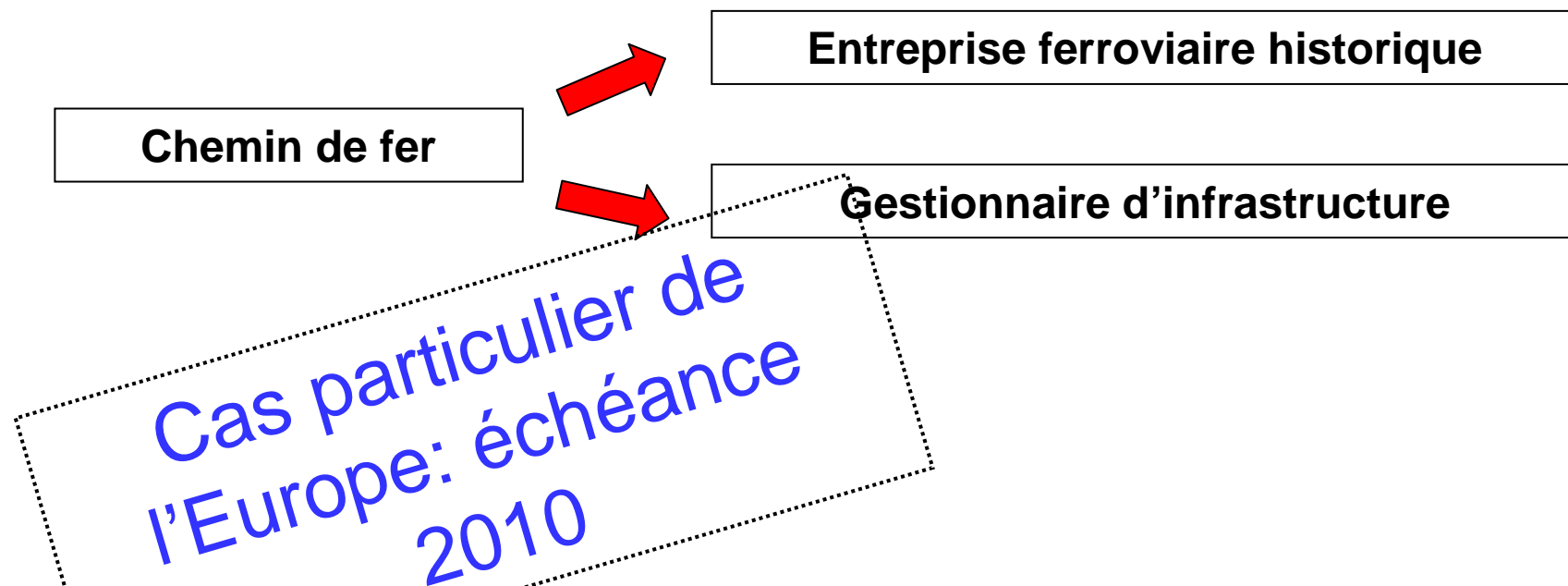
- **En France :**
  - 2 lois encadrent le statut et les missions de la SNCF en matière de sûreté
- **En Belgique :**
  - la SNCB a recours au service de 2 filiales ( surveillance / intervention)
- **En Allemagne :**
  - La mission de sûreté tant au niveau fédéral qu'au niveau régional est essentiellement assurée par la police
- **En Suisse :**
  - Une filiale des CFF ( de droit privé) avec Securitas et les agents de cette filiales sont assermentés par les tribunaux et ont en charge les missions de sûreté.

# L'organisation « publique/privée » des missions de sûreté dans la communauté ferroviaire



# La libéralisation remet en cause la triangulation

- depuis 1991: la **libéralisation du secteur ferroviaire** est en marche :
- **29 juillet 1991** : directive 91/440 : séparation entre **l'exploitation des services de transport** et **la gestion de l'infrastructure**



# La libéralisation remet en cause la triangulation

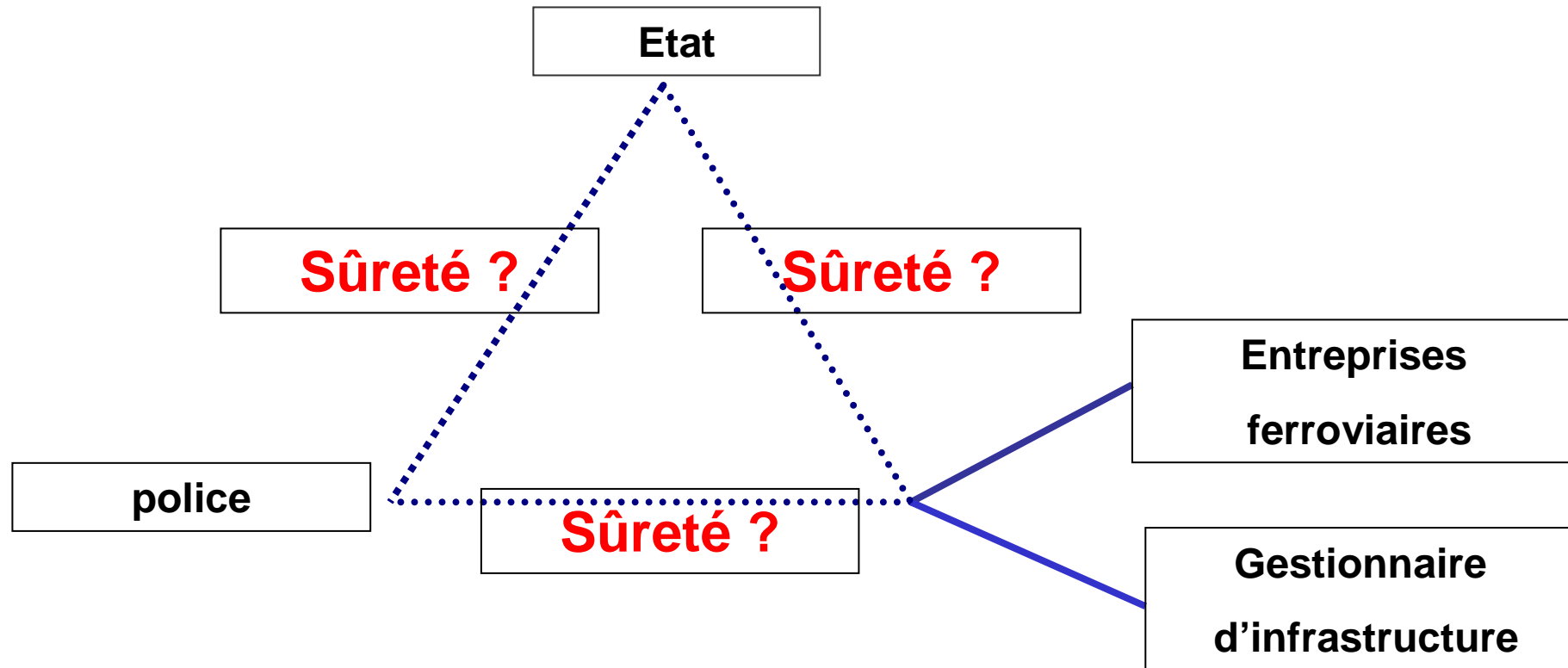
- **Depuis le 1er janvier 2006** sont ouverts à la concurrence l'ensemble des services ferroviaires de **transport de marchandises.**
- **En 2010** sera ouvert à la concurrence l'ensemble des services ferroviaires de **transport de passagers**

Législation  
Européenne

# La libéralisation remet en cause la triangulation

- Dès **2010**, tant dans le **transport des marchandises** que dans celui des **passagers** les entreprises ferroviaires européennes historiques seront en **concurrence** :
  - entre elles, (ex: la DB avec la SNCF)
  - avec les nouveaux entrants (ex :Trenitalia avec Véolia).
- Dès maintenant , le **gestionnaire d'infrastructure** attribue des sillons aux entreprises ferroviaires historiques ainsi qu'aux nouveaux entrants.

# La libéralisation remet en cause la triangulation

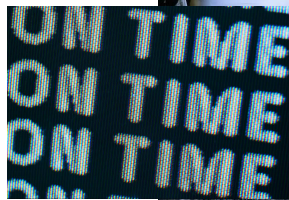
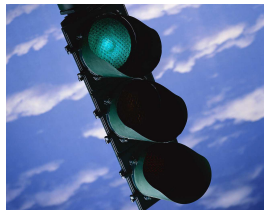




# La libéralisation remet en cause la triangulation

- Une **mauvaise gestion de la sûreté** a pour conséquence une **dégradation de la qualité de l'exploitation** :

- **Train de 16h 10**



- **Train de 16 h 15**



# L'ouverture du champ d'activité de la sûreté ferroviaire

- **La libéralisation du secteur ferroviaire en Europe, a deux effets sur le champ d'activité de la sûreté ferroviaire:**

**Le nouveau champ d'activité de la sûreté doit tenir compte :**

**De la multiplication du nombre des opérateurs ferroviaires concernés**

**De la dimension européenne de l'espace ferroviaire**

# De la multiplication du nombre des opérateurs ferroviaires concernés

- **sûreté** pour l'opérateur historique et les nouveaux entrants:

**Exemple : en Allemagne aujourd'hui, dans le secteur du fret, la deutsche Bahn AG est en concurrence avec 300 entreprises privées .**

- **sûreté** pour le gestionnaire d'infrastructure :

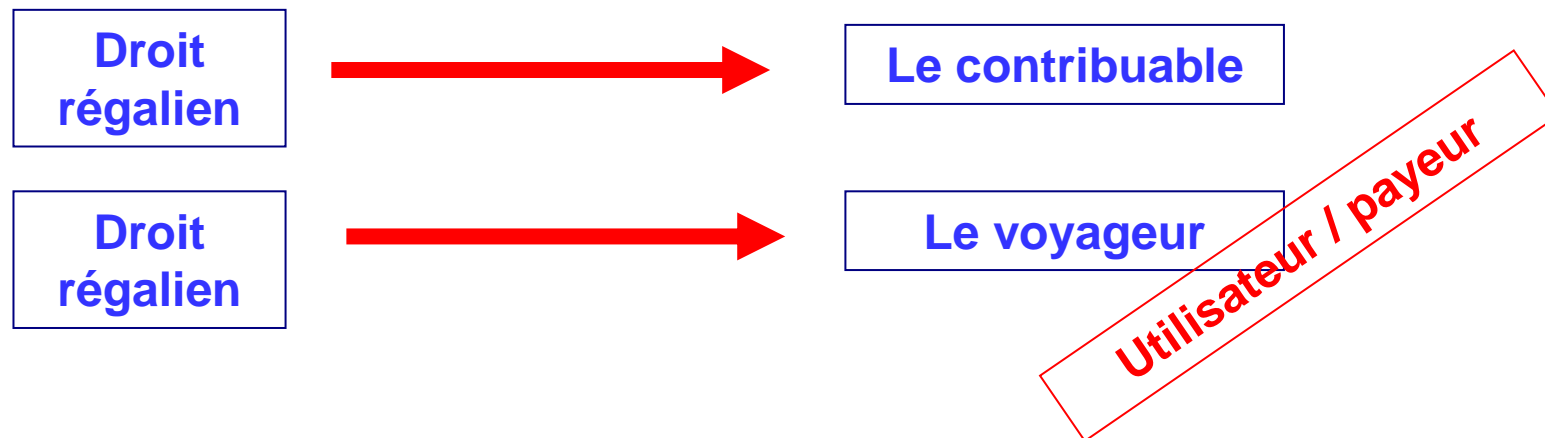
**Exemple : en Allemagne aujourd'hui, une dizaine de ces entreprises de fret opèrent sur DB netze , le gestionnaire d'infrastructure national, en même temps que les trains de marchandise de la Deutsche Bahn (Schenker).**

# Quelle sureté à partir de 2010?

## « l'optique régaliennne »



Qui doit supporter le coût de la sureté?



# Quelle sureté à partir de 2010?

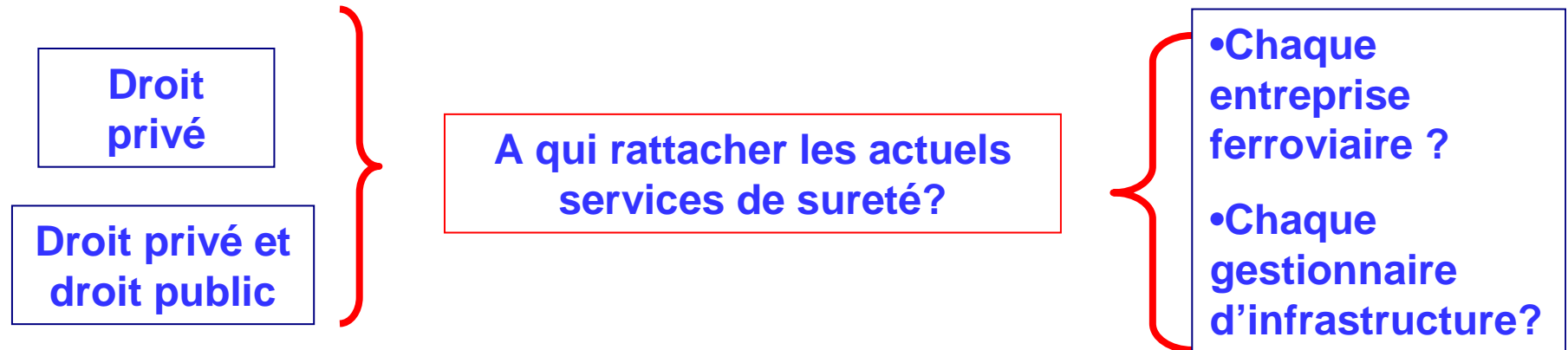
## « L'optique régaliennne »

- **La sureté est un droit fondamental des citoyens au même titre que :**
  - La justice, l'éducation, la santé.
- **Doit on aller vers des niveaux de sureté différents selon les pays?**
  - Les pays « pauvres » seront pénalisés par rapport aux pays « riches »
  - Le ferroviaire doit bénéficier du même niveau de sureté que les autres modes de transport.
- **Doit on aller vers des niveaux de sureté différents selon les entreprises ferroviaires?**
  - Peut-on imaginer des compagnies ferroviaires « low cost » en la matière?
  - La sureté peut-elle devenir un enjeu en matière de concurrence intra modal?

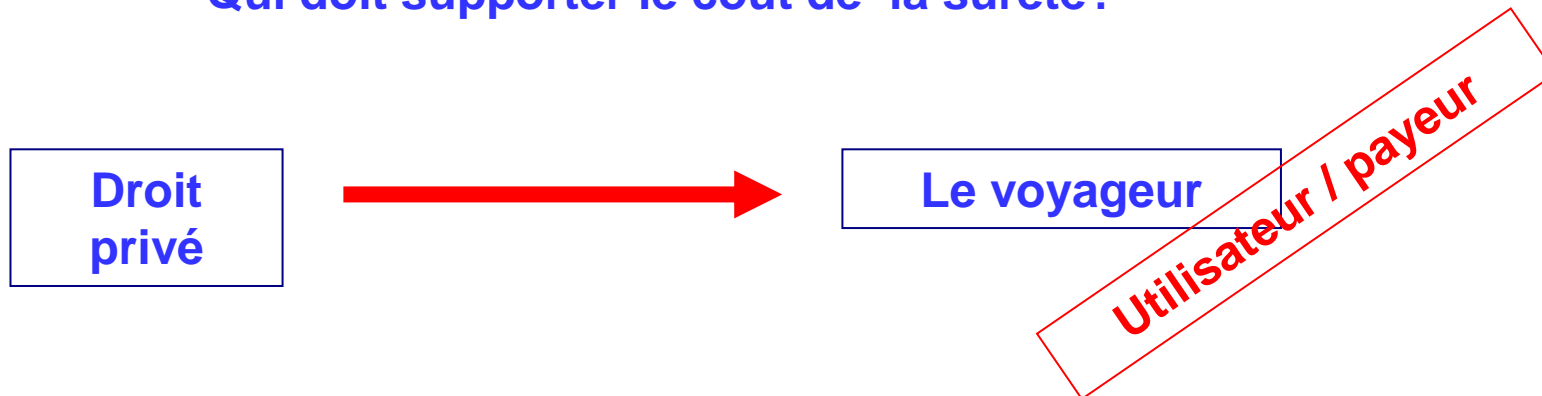


# Quelle sureté à partir de 2010?

## « L'optique droit privé »



Qui doit supporter le coût de la sureté?



# Quelle sureté à partir de 2010?

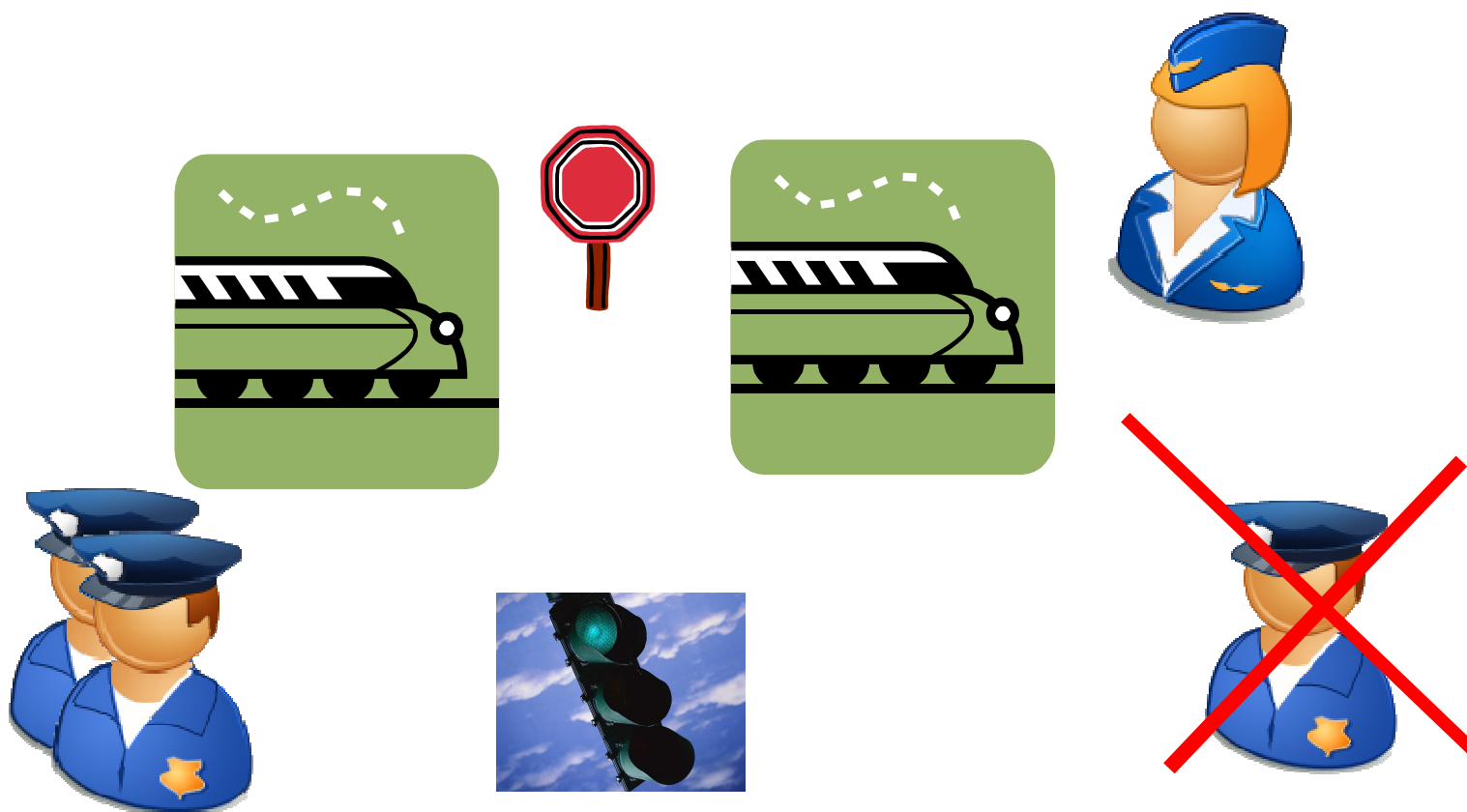
## « L'optique droit privé »

- Dans un Etat donné disposent de leur propre service de sureté :
  - Chaque entreprise ferroviaire
  - Le ou les gestionnaires d'infrastructure
- Quid de la sureté « aux points de contact » et de la coordination :
  - Exemple : une gare appartient au gestionnaire d'infrastructure, Un incident sureté se produit lors de l'arrivée d'un train en gare. Qui prend en charge le problème?
- Quid du niveau de la sureté , devient elle un simple objet marketing?
  - Le voyageur est-il prêt à payer plus pour voyager dans un environnement davantage sécurisé?



# Après 2010: la sûreté dépasse le cadre national

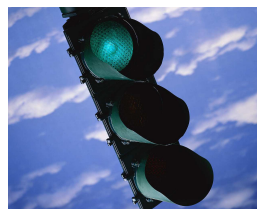
- Quid des positions des Etats pour une opération de sûreté effectuée dans un train **étranger** sur le **territoire national**?





# Après 2010: la sureté dépasse le cadre national

- Seule une solution au **niveau international** ( **UNECE..**) permettra de débloquent la situation



# Après 2010: la sureté dépasse le cadre national

- **Quelle forme doit prendre cette coopération?**
  - **Nécessité d'ouvrir le débat le plus rapidement possible :**
    - Au niveau juridique ( option régaliennne ou option privée)
    - Au niveau social ( comment vont évoluer les services actuels de sureté)
    - Au niveau économique ( estimation du coût , qui doit payer?)
  - **Une première piste de réflexion :**
    - Doit on envisager la création d'un **certificat de sureté** ( comme il existe dans certaine législation des certificats de sécurité?, pour protéger, les personnes, les biens et les installations
  - **Prise en compte de l'espace sureté :**
    - Comment harmoniser les relations entre cet espace sureté et les non membres de cet espace?

# Objectif 2010.....



Merci de votre attention

